



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mars 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 9 février 2012, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte du rapport de la Réunion régionale préparatoire Asie-Pacifique consacrée au thème « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » en tant que document du Conseil économique et social, afin que celui-ci l'examine à sa session de fond de 2012. La Réunion s'est tenue le 7 décembre 2011, à Kyoto (Japon), en préparation de l'examen ministériel annuel du Conseil.

À la Réunion régionale préparatoire, l'expérience acquise aux niveaux régional et national dans les initiatives visant à placer le travail décent et le plein emploi au cœur de l'action engagée pour réduire la pauvreté et les inégalités, instaurer une croissance soutenue, partagée et équitable, et parvenir au développement durable a été examinée en tant que contribution au thème de l'examen ministériel annuel de 2012 : « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

Le Japon estime que le rapport contribuera utilement aux débats qui se tiendront en juillet, à New York.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Tsuneo **Nishida**



**Annexe à la lettre du 9 février 2012 adressée au Président
du Conseil économique et social par le Représentant
permanent du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport de la Réunion régionale préparatoire Asie-Pacifique
consacrée au thème « Promouvoir la capacité de production,
l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté
à la faveur d'une croissance économique partagée,
durable et équitable à tous les niveaux en vue
de la réalisation des objectifs du Millénaire
pour le développement », tenue en préparation
de l'examen ministériel annuel de 2012 du Conseil
économique et social**

Résumé

Dans le cadre de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, une réunion régionale préparatoire Asie-Pacifique consacrée au thème « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » s'est tenue à Kyoto (Japon), le 7 décembre 2011. Elle a été organisée par le Gouvernement japonais, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, sous la forme d'une réunion multipartite rassemblant des représentants de haut niveau de gouvernements et d'organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi qu'un représentant de la jeunesse. Les consultations ont été réparties en deux séances plénières. La réunion s'est tenue dans le contexte de la quinzième Réunion régionale Asie-Pacifique de l'OIT, à Kyoto, du 4 au 7 décembre 2011.

Les participants, dont un ministre, ont examiné le rôle essentiel que jouaient la capacité de production, l'emploi et le travail décent dans l'instauration d'une croissance économique partagée, durable et équitable et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont aussi procédé à des échanges sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience acquise au niveau national en la matière.

Principales conclusions

Les débats ont abouti aux principales conclusions suivantes :

Des progrès ont été accomplis dans la région de l'Asie et du Pacifique en matière d'emploi et de travail décent en rapport avec les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement :

- Le dynamisme de la croissance économique en Asie et dans le Pacifique a permis d'affranchir des centaines de millions de personnes de l'extrême

pauvreté. Beaucoup a été fait pour mettre le travail décent au cœur des stratégies de développement nationales et améliorer la gouvernance du marché du travail;

- Des progrès ont aussi été enregistrés dans les domaines suivants : accroissement des investissements dans les systèmes de protection sociale, promotion de la sensibilisation et de la mobilisation en faveur des droits des travailleurs migrants, renforcement de la lutte contre le travail des enfants et de la formation des jeunes des deux sexes;
- Soixante-huit conventions ont été ratifiées par les États membres de la région de l'Asie et du Pacifique depuis août 2006. Le taux de ratification et d'exécution des conventions fondamentales de l'OIT reste cependant plus faible que dans d'autres régions.

Difficultés rencontrées par la région de l'Asie et du Pacifique :

- Les inégalités entre les pays et au sein de ceux-ci se sont accentuées. Dans la région, 37 % des travailleurs vivent encore avec moins de 2 dollars par jour. Combinée à un phénomène d'exclusion sociale, cette situation menace la stabilité sociale et politique;
- Malgré son dynamisme, la croissance économique n'a pas créé suffisamment d'emplois décents pour faire baisser le grand nombre de travailleurs occupant un emploi informel et précaire. En moyenne, la hausse des salaires réels a été faible et est restée inférieure à l'augmentation globale du produit intérieur brut (PIB) et de la productivité;
- Ces 10 prochaines années, la région devrait connaître des difficultés considérables en matière d'emploi, une grande partie de la population active, qui continue de croître, risquant de se retrouver au chômage. Le ralentissement de la création d'emplois touche plus particulièrement les jeunes;
- La région se caractérise également par des vulnérabilités persistantes et des disparités entre les sexes. Le taux d'emploi des femmes y est seulement de 50 % alors qu'il est de 80 % chez les hommes.

Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent en Asie et dans le Pacifique :

- La région étant la plus peuplée du monde et sa population active croissant très rapidement, l'adoption de politiques judicieuses lui permettrait de disposer d'une énorme capacité de production et d'un immense marché régional;
- Un changement d'orientation pourrait s'avérer nécessaire pour continuer à alimenter la croissance afin de réduire la dépendance vis-à-vis des exportations, de renforcer la demande intérieure et de placer l'emploi et le travail décent au cœur des politiques;
- Pour continuer à se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement, des mesures concrètes doivent être prises, à savoir :
 - Adopter un modèle de croissance plus efficace et créateur d'emplois;
 - Mettre en place des socles de protection sociale et les renforcer, en fonction de la situation de chaque pays;

- Aider les petites et moyennes entreprises, qui sont les plus gros employeurs de la région;
 - Créer et promouvoir des possibilités de travail décent pour les jeunes;
 - Faire concorder les compétences des travailleurs, en particulier des jeunes, avec celles exigées sur le marché du travail;
 - Œuvrer à l’instauration d’un marché du travail plus ouvert et plus juste fondé sur le respect des normes internationales du travail et des droits fondamentaux au travail;
 - Promouvoir une croissance plus verte et des emplois verts pour assurer un développement économique et social durable;
- Le travail décent et le plein emploi devraient être au cœur des politiques de réduction de la pauvreté et des inégalités, d’instauration d’une croissance partagée, durable et équitable et de réalisation du développement durable.

I. Introduction

1. En juin 2012, le Conseil économique et social procédera à son sixième examen ministériel annuel à New York. L'examen aura pour thème la « Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux, en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

2. Le 7 décembre 2011, le Gouvernement japonais a organisé, avec l'appui du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), une réunion préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique sur le thème « Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent en Asie et dans le Pacifique : une démarche régionale en faveur d'une croissance partagée, durable et équitable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

3. Ont pris part à la rencontre de hauts représentants de gouvernements, dont un ministre, des experts du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des représentants d'organisations syndicales et patronales, des représentants de la jeunesse et des organisations non gouvernementales d'Asie et du Pacifique.

4. La réunion a offert aux pays de l'Asie et du Pacifique une excellente occasion de contribuer à l'examen ministériel annuel, notamment en partageant leurs pratiques optimales et les enseignements tirés de leur expérience.

II. Travaux de la réunion préparatoire régionale

A. Séance d'ouverture

5. La réunion a été ouverte par M. Abulkalam Abdul Momen, Vice-Président du Conseil économique et social et Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, l'Ambassadeur Momem a rappelé l'essor du Japon devenu, au XX^e siècle, la deuxième puissance économique mondiale, suivi par la croissance économique de plusieurs pays asiatiques, qui avait affranchi des centaines de millions de personnes de la pauvreté. Le XXI^e siècle pouvait donc être celui de l'Asie.

6. La région Asie-Pacifique était très diverse et il convenait d'en tenir compte à l'heure d'élaborer des politiques destinées à accélérer la réduction de la pauvreté par le biais de la promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent. Les pays les moins avancés devaient ainsi faire l'objet d'une attention particulière, comme le préconisait le Programme d'action d'Istanbul, adopté lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui venait de se tenir à Istanbul.

7. Le Vice-Président du Conseil a relevé que cette diversité de la région pouvait devenir un atout si les pays partageaient leurs expériences et leurs connaissances, dans le cadre d'une coopération régionale s'appuyant elle-même sur une coopération

Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire et par le truchement d'un réseau régional d'échange d'informations et de savoir.

8. Après avoir rappelé le rôle que joue le Conseil économique et social dans la tenue des examens ministériels annuels, qui permettent d'analyser les progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus sur le plan international, l'Ambassadeur Momem a mis en évidence la contribution essentielle de ces examens à la formation d'un consensus autour d'un programme de développement pour l'après-2015.

9. Pour conclure, l'Ambassadeur a déclaré que le Bangladesh offrait dans la région un modèle de conception de la paix et de la croissance avec le concept de l'autonomisation de la population (People's Empowerment concept) lancé par le Premier Ministre, M^{me} Sheikh Hasina. Citant l'appel à l'égalité entre les hommes du poète bangladais Kazi Nazrul Islam, il a convié la réunion à œuvrer de concert pour le bien-être de l'humanité.

10. Dans ses observations liminaires, M^{me} Sachiko Yamamoto, Directrice régionale du Bureau international du Travail (BIT) pour l'Asie et le Pacifique, a remercié le Gouvernement japonais pour avoir accueilli la réunion qu'elle a qualifiée d'opportune et de pertinente. Le thème de la promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent en Asie et dans le Pacifique – une démarche régionale en faveur d'une croissance partagée, durable et équitable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement était particulièrement indiqué et permettait de corréler les délibérations de la rencontre et les résultats de la réunion régionale de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, qui venait de s'achever.

11. La Directrice régionale du BIT a décrit à grands traits l'environnement régional dans lequel évoluaient les économies et les sociétés de la région Asie-Pacifique. La décennie qui venait de s'écouler avait été marquée, dans la région, par un développement sans précédent. Des millions de personnes avaient été affranchies de la pauvreté. Les économies étaient en plein essor et, pour beaucoup, l'Asie était devenue le moteur économique de la planète.

12. La croissance observée dans la région se heurtait toutefois à des difficultés, qu'elles soient d'ordre économique ou le fait de catastrophes naturelles répétitives, subies encore peu de temps auparavant. Les économies de la région étaient également tributaires des exportations destinées aux marchés de l'Europe et des États-Unis touchés par la récession. Par ailleurs, si, d'une manière générale, le produit intérieur brut (PIB) et la productivité avaient progressé dans de nombreux pays, les salaires n'avaient pas suivi la même cadence. Aux Philippines, par exemple, où des augmentations substantielles du salaire nominal avaient été annulées par un plus fort taux d'inflation, le salaire réel avait, de fait, reculé de 1,3 %. À l'échelle de la région, 37 % des travailleurs vivaient encore avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour. On y observait aussi une accentuation des inégalités, une persistance de la précarité et l'existence de disparités entre les sexes. Le taux de participation des femmes au marché du travail était de 50 %, contre 80 % pour les hommes.

13. La Directrice régionale du BIT a fait valoir que, pour préserver cette croissance remarquable, la région Asie-Pacifique devait réduire sa dépendance vis-à-vis des exportations, relancer la demande intérieure et placer l'emploi au centre

des priorités nationales plutôt que de supposer qu'il accompagnerait naturellement la croissance économique.

14. Elle a mis en lumière un certain nombre de mesures considérées par les États membres comme étant susceptibles de favoriser la croissance durable et partagée. Elles consistaient notamment à :

- Mettre en place un modèle de croissance plus efficace et générateur d'emplois;
- Instaurer un socle de protection sociale et le renforcer, de manière à protéger notamment les plus vulnérables et les plus démunis en exploitant la marge de manœuvre budgétaire des différents pays;
- Exploiter le potentiel des petites et moyennes entreprises, qui constituent la grande majorité des entreprises de la région;
- Ouvrir des perspectives d'emploi décent pour les jeunes et les promouvoir, en créant des emplois verts;
- Favoriser l'émergence de marchés du travail plus ouverts et plus justes, qui respectent les normes internationales du travail et les droits fondamentaux au travail.

Ces mesures permettraient aux pays de la région de continuer à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour conclure, la Directrice régionale du BIT a rappelé le principal message de la réunion régionale de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique : construire un avenir durable dans la région en préservant des conditions de travail décentes est possible.

15. M^{me} Minako Kitamura, Directrice adjointe de la Division de la coopération relative aux questions mondiales (Bureau de la coopération internationale du Ministère japonais des affaires étrangères), a prononcé une allocution d'ouverture au nom de M. Kazuhiko Koshikawa, Directeur général du Bureau de la coopération internationale.

16. M^{me} Kitamura a souhaité la bienvenue aux délégations venues prendre part à cette importante rencontre, en affirmant que, pour le Japon, l'examen ministériel annuel, instauré lors du Sommet mondial de 2005, constituait une attribution essentielle du Conseil économique et sociale, qui permettait d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'échéance était fixée pour 2015. Elle a souligné que la rencontre apporterait une importante contribution à l'examen ministériel de 2012.

17. La rencontre offrait une excellente occasion de partager les expériences et de promouvoir la question du travail décent, notamment dans le mesure où elle se tenait juste après la réunion régionale de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique. Étant donné que la 101^e Conférence internationale du Travail se tiendrait juste avant l'examen ministériel annuel de 2012, l'on pouvait escompter la concrétisation de nouvelles énergies et d'un renforcement mutuel.

18. Grâce à une croissance économique soutenue, la région Asie-Pacifique avait enregistré des progrès remarquables sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Néanmoins, les inégalités et la pauvreté persistaient. L'un des enseignements tirés était que les conditions de travail décentes favorisaient considérablement la qualité de la vie, la dignité humaine, la croissance économique et aussi le développement durable. Il apparaissait donc essentiel

d'investir dans les domaines de l'infrastructure matérielle et sociale, des capacités institutionnelles et des ressources humaines, de manière à pouvoir renforcer la sécurité humaine. M^{me} Kitamura a souligné, par ailleurs, la nécessité de définir une orientation et une stratégie claires, susceptibles de promouvoir la réalisation de l'économie verte.

B. Première séance : Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent dans la région de l'Asie et du Pacifique – enseignements et pratiques de référence

19. M. Patrik Andersson, Chef de la Section de l'intégration sociale de la CESAP, qui a dirigé les débats de la session, a soumis à la discussion un certain nombre de questions clefs intéressant la région.

20. Il a relevé que la région avait enregistré une croissance économique remarquable et que de nombreux objectifs du Millénaire y avaient été atteints. Toutefois, la pauvreté persistait et l'on en prévoyait l'aggravation, liée à la crise économique mondiale et à l'absence de marchés de consommation intérieure suffisamment développés. Par ailleurs, la région se distinguait par un important secteur informel dépourvu de protection sociale, ainsi que par de faibles niveaux de revenus, et comptait de ce fait de nombreux travailleurs pauvres.

21. Rappelant le thème de la réunion, à savoir « Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent dans la région de l'Asie et du Pacifique – enseignements et pratiques de référence », M. Andersson a invité les intervenants à faire leurs déclarations préliminaires.

22. M. Kamran Rahman, Vice-Président pour l'Asie de l'Organisation internationale des employeurs, a d'abord relevé la grande diversité qui caractérisait la région – une région qui comptait des États riches en ressources et hautement industrialisés mais aussi de nombreux pays classés parmi les moins avancés. Les pays se différençaient par la taille, le niveau de développement, la population et la démographie.

23. M. Rahman a déclaré que l'Asie était à la croisée des chemins. Il y avait peu, la Banque asiatique de développement avait envisagé deux évolutions possibles pour la région. Celle-ci pouvait saisir la chance de faire du XXI^e siècle le siècle de l'Asie, tout comme elle pouvait se retrouver bloquée dans la tranche des pays à revenu intermédiaire si elle ne réussissait pas évoluer vers des emplois productifs et une croissance entraînée par les investissements. En la matière, les politiques du moment détermineraient l'avenir. M. Rahman a relevé la dépendance de la région vis-à-vis des marchés de l'Europe et des États-Unis, ainsi que les risques que comportaient les crises et le ralentissement de la croissance. Il se disait toutefois optimiste quant à la relance des économies des États-Unis et de l'Europe. Cependant, il ressortait des données d'expérience que le retour aux niveaux d'emploi antérieurs à une crise était lent et pouvait prendre 16 mois.

24. L'intervenant a indiqué que, si la croissance s'était ralentie, une reprise en Europe et aux États-Unis permettrait aux économies de la région de se relancer et de concrétiser l'idée du siècle de l'Asie. Des difficultés subsistaient cependant pour certains pays, notamment les petits États insulaires du Pacifique.

25. Un certain nombre d'écueils se présentaient à la région dans son ensemble : le chômage; le sous-emploi; le chômage des jeunes; l'emploi précaire; les poches de pauvreté; le vieillissement des populations; et l'évolution démographique.

26. Cela étant, les priorités, pour les employeurs, étaient les suivantes : a) un climat propice au développement des affaires, qui permette aux entreprises de soutenir la croissance et l'emploi; b) le renforcement de la productivité, dont le niveau représentait le sixième de celui de l'Europe et des États-Unis; c) la prise en compte de l'importance et des capacités des petites et moyennes entreprises; d) une formation ciblée et axée sur les marchés; e) la promotion de l'emploi des jeunes.

27. L'intervenant a rappelé à la réunion l'importance que revêtait l'OIT du fait de la structure tripartite qui la différenciait des autres organisations internationales. Celles-ci, tout en fonctionnant différemment de l'OIT, gagneraient néanmoins à s'ouvrir aux aspirations des parties prenantes traditionnelles de l'OIT, ce qui exigeait une plus grande cohérence entre les organisations multilatérales.

28. M. Noriyuki Suzuki, Secrétaire général pour l'Asie et le Pacifique de la Confédération syndicale internationale, a décrit la situation de la région Asie-Pacifique telle que vécue par les travailleurs. Alors que la région avait enregistré une forte croissance durant les décennies passées, les inégalités s'étaient aggravées dans les pays, la part du travail s'était réduite et l'écart entre les revenus et entre les traitements s'était élargi, particulièrement dans les pays à forte croissance. Figurait parmi les sujets de préoccupation le très faible taux de progression du salaire moyen réel (1,9 % par an), qui se situait nettement en deçà de la croissance annuelle moyenne de la productivité enregistrée entre 2001 et 2007. Les salaires moyens, qui étaient distancés par le coût de la vie, ne permettaient guère de se protéger contre l'inflation. Dans l'ensemble, la croissance économique n'avait pas eu de répercussions sur la situation des travailleurs de la région, essentiellement en raison de la faiblesse des mécanismes de distribution et de redistribution, y compris les négociations collectives, les régimes de protection sociale et les politiques fiscales et budgétaires.

29. Les taux élevés du chômage constituaient un autre sujet de préoccupation. Ces dernières années, face à une croissance économique de 6 %, l'emploi n'avait progressé que de 2 %. D'autre part, l'emploi typique ou à temps plein cédait rapidement le pas à l'emploi précaire. Les salariés occupant des emplois précaires n'étaient guère protégés par la législation du travail et la législation sociale. La situation des femmes et des jeunes, qui étaient les catégories les plus touchées parmi les travailleurs, était particulièrement préoccupante. L'augmentation rapide des effectifs de jeunes sans formation entraînerait, à terme, un recul de la productivité.

30. Plus de 50 millions d'Asiatiques travaillaient à l'étranger, constituant ainsi environ le quart de la population migrante mondiale, avec un taux de progression de 6 % par an. Les rapatriements de fonds dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique devaient progresser de 8,5 % en 2012, pour atteindre 106 milliards de dollars. Tout en favorisant le développement, cette tendance révélait aussi le manque d'emplois lucratifs et décents dans les pays d'origine. Plutôt que de mettre en place des politiques de développement économique axées sur l'emploi, de nombreux États préféraient voir dans la migration une solution miracle à la montée du chômage.

31. Dans la région, les inégalités persistaient entre les sexes, comme en témoignaient l'écart de rémunération entre les sexes et le nombre limité de femmes

occupant des postes de responsabilité dans les entreprises, les administrations, les organes législatifs et les syndicats. Il convenait de renforcer la participation des femmes au marché du travail, notamment en améliorant l'équilibre travail-vie personnelle et en garantissant des possibilités d'accès égales au marché du travail.

32. Pour l'intervenant, la promotion d'un développement économique durable exigeait l'adoption des mesures suivantes : la réorientation des politiques économiques; la promotion du travail décent, de relations industrielles constructives et de cadres institutionnels bipartites et tripartites stables; la prise en compte du rôle des syndicats et de l'importance des négociations collectives; et la réforme des régimes de protection sociale. Alors qu'au titre de leurs droits fondamentaux tous les travailleurs devaient bénéficier de la sécurité sociale, de nombreux États consacraient un budget relativement limité à la protection sociale : les dépenses engagées en matière de santé et de sécurité sociale représentaient, en moyenne, 5,3 % du produit intérieur brut (PIB) dans la région Asie-Pacifique.

33. M^{me} Sarita Giri, Ministre du travail et des transports du Népal, a évoqué l'instabilité politique existant dans la région et souligné l'importance du dialogue. Elle a exposé les raisons du conflit violent qui était survenu dans son pays. L'adoption du multipartisme politique et du libéralisme économique avait initialement entraîné une forte croissance, qui avait atteint 6 %. Toutefois, aucun mécanisme de redistribution économique n'ayant été mis en place, une bonne partie de la population s'était retrouvée en marge du développement économique. L'État devait donc se réformer et se restructurer de manière à s'ouvrir à tous et à assurer une répartition plus équitable des retombées du développement.

34. Pays de départ de travailleurs migrants, le Népal se trouvait devant une alternative : tirer parti des effets bénéfiques de la migration – à savoir les rapatriements de fonds des travailleurs migrants – ou renforcer les capacités productives de la nation, notamment dans le secteur agricole non exploité. Près de 45 % du PIB avait été consacré au secteur social. En revanche, les secteurs productifs, tels que le secteur manufacturier, avaient été largement négligés. Il convenait d'adopter des politiques budgétaires et monétaires qui permettraient d'utiliser plus efficacement les ressources financières pour dynamiser les petites et moyennes entreprises.

35. La Ministre a indiqué qu'avec l'aide de l'OIT le Népal œuvrait à l'amélioration des conditions du marché du travail. Une nouvelle législation était à l'examen. Son pays recherchait, par ailleurs, les voies et moyens de mettre en place un régime de protection sociale peu coûteux. Situé entre des pays dont la croissance était parmi les plus rapides, à savoir l'Inde et la Chine, le Népal devait faire face à des écueils politiques liés à de fortes inégalités. La création d'emplois, l'instauration de conditions de travail décentes et la promotion des petites et moyennes entreprises revêtaient donc un caractère primordial.

36. Le modérateur de la session, M. Andersson, a ouvert les débats en soumettant aux participants les questions suivantes :

a) Comment les États peuvent-ils améliorer les perspectives pour ceux qui travaillent dans le secteur informel ou occupent des emplois précaires?

b) Comment peut-on créer un cercle vertueux dans un marché où les capitaux sont limités et le secteur privé peu développé?

37. Répondant à ces questions, la Ministre Giri a indiqué qu'il convenait de restructurer les États en vue d'associer les compétences les plus diverses et de formuler des politiques d'intégration qui favoriseraient l'accès des populations marginalisées aux ressources et aux possibilités. Pour sa part, M. Rahman a proposé que l'on offre aux entreprises des incitations qui leur permettent de surmonter notamment les obstacles suivants : le manque de crédits; les cadres réglementaires défavorables; l'absence d'infrastructures, telles que les réseaux d'énergie électrique; et la pénurie de travailleurs qualifiés. Il a fait observer que la pénurie de travailleurs qualifiés accentuait tout particulièrement le déséquilibre entre l'offre et la demande de ressources humaines.

38. M. Suzuki a fait valoir qu'il était essentiel d'instaurer des relations industrielles constructives et d'associer les syndicats aux programmes de perfectionnement. M. Rahman a signalé la nécessité de moderniser les programmes d'enseignement, en soulignant qu'il faudrait peut-être aussi les réadapter, de manière à ce qu'ils répondent aux besoins des entreprises.

39. Étant donné que, dans de nombreux pays, les institutions publiques n'étaient pas les principales pourvoyeuses d'emplois, la formation professionnelle pouvait souffrir d'un décalage. Il a donc été suggéré que le secteur privé soit associé à la conception des programmes de formation professionnelle.

C. Deuxième séance : Une stratégie régionale pour une croissance soutenue, partagée et équitable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – Grandes orientations en vue de l'examen ministériel annuel de 2012

40. L'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, Vice-Président du Conseil économique et social, a présidé la séance, qui a été animée par M. Stephen Pursey, Directeur du Département des politiques d'intégration et Conseiller principal du Directeur général du Bureau international du Travail.

41. M. Neil Pierre, Chef du Service de la coordination des politiques du Département des affaires économiques et sociales, a fait une déclaration au nom du Département, au cours de laquelle il a indiqué que la région de l'Asie et du Pacifique avait fait preuve, face aux crises économiques de 1997-1998 et 2008-2009, d'une grande capacité de résistance, qui lui avait permis de prospérer. La région avait connu une croissance économique remarquable, qui s'était traduite par une réduction de la pauvreté. Elle avait en outre fait d'importants progrès dans la réalisation d'un grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement, tels que l'accès à l'enseignement primaire et la lutte contre le VIH/sida. D'autres questions, notamment la protection sociale, l'emploi des jeunes et les emplois verts, devaient toutefois encore être réglées. L'intervenant a appelé l'attention sur la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et invité la région à jouer un rôle central dans l'élaboration d'une stratégie mondiale de développement durable.

42. L'animateur, M. Stephen Pursey, a souligné l'objectif principal de la séance, à savoir recenser les grandes orientations définies par les constituants tripartites de la région de l'Asie et du Pacifique qui devaient enrichir l'examen ministériel annuel.

43. Fixant le cadre du débat, l'animateur a évoqué le dynamisme de l'Asie, tout en relevant la vulnérabilité qu'y provoquait l'incertitude économique mondiale. La région devait consentir de grands efforts dans le domaine de l'emploi au cours de la décennie suivante pour répondre aux besoins d'une population active en expansion et lutter contre les taux élevés de chômage. En outre, malgré un certain recul de la pauvreté, nombreux étaient ceux qui risquaient de retomber dans la misère en cas de crise prolongée ou de récession. La lenteur de la croissance de l'emploi touchait tout particulièrement les jeunes, d'où les mouvements de protestation intervenus peu de temps auparavant dans les pays arabes et la dégradation des droits. L'animateur a évoqué un sondage révélateur de l'institut Gallup, d'après lequel avoir un bon emploi était la principale préoccupation des gens de par le monde. La cohérence et la coordination devant être améliorées, l'emploi pouvait être le thème fédérateur qui assurerait la cohérence des politiques aux niveaux national, régional et international.

44. M. José Manuel Salazar-Xirinachs, Directeur exécutif du Secteur de l'emploi de l'OIT a présenté les résultats de la quinzième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique de l'OIT, qui venait de s'achever. Cette réunion avait pour but de faire le point des progrès et des faits nouveaux survenus après la quatorzième Réunion régionale (tenue en 2006) et d'arrêter de nouveaux objectifs pour les cinq années suivantes. Elle s'était déroulée en plusieurs temps, à savoir : des déclarations liminaires; 1 réunion de haut niveau sur la jeunesse; 3 débats thématiques sur : a) des politiques coordonnées dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la protection sociale; b) des emplois productifs, des entreprises viables et le renforcement des compétences; et c) les droits sur le lieu de travail, le dialogue social et la protection durable des droits; 3 séances spéciales sur les partenariats, les emplois verts et une lutte contre la crise axée sur l'emploi; et le lancement d'un rapport sur la protection sociale minimale.

45. Dans les conclusions de la réunion, les participants ont pris acte des progrès accomplis dans les cinq domaines prioritaires de la Décennie pour le travail décent en Asie, à savoir : la ratification des normes du travail (même si le taux global de ratification demeure relativement faible); l'élaboration de programmes par pays pour un travail décent; la mise en place de systèmes de protection sociale; la réduction du travail des enfants et la création d'emplois pour les jeunes; et l'amélioration de la gestion des migrations de main-d'œuvre. La région de l'Asie et du Pacifique, qui avait considérablement fait reculer la pauvreté et trouvé un nouvel élan après la crise, s'avérait la plus dynamique, mais les incertitudes économiques subsistaient. Elle rencontrait également d'autres difficultés, telles que le nombre élevé de travailleurs pauvres, la vulnérabilité et la fréquence des catastrophes naturelles. Le concept de travail décent était applicable à tous les pays de la région, malgré leur extrême diversité. Les participants à la réunion s'étaient accordés sur la nécessité d'aller de l'avant et de s'attaquer aux divers déficits en matière de travail décent dans la région, et avaient réaffirmé leur attachement à la Décennie pour le travail décent en Asie.

46. Les mesures prioritaires étaient les suivantes :

- Redoubler d'efforts pour placer le travail décent et le plein emploi au cœur des politiques en faveur d'une croissance solide, durable et équilibrée et d'un développement sans exclusive;

- Mettre au point des programmes d'action fondés sur le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, de façon à promouvoir une stratégie créatrice d'emplois équitable;
- Encourager les institutions mondiales et régionales compétentes à contribuer à faire du travail décent et du plein emploi un des piliers des politiques macroéconomiques coordonnées à l'échelle internationale et régionale;
- Mettre en place des socles de protection sociale efficaces, adaptés aux conditions des pays concernés;
- Atténuer la pauvreté et les profondes inégalités de revenus et de richesse.
- Favoriser les négociations collectives et la mise au point de dispositifs garantissant un salaire minimum fondés sur les normes de l'OIT;
- Doter la population active, en particulier les jeunes, des compétences nécessaires à un travail décent et à un emploi productif;
- Promouvoir une croissance plus respectueuse de l'environnement et des emplois verts, dans la perspective de la viabilité économique et sociale;
- Renforcer, selon que de besoin, les investissements à forte intensité de main d'œuvre, par exemple par des programmes publics de garantie de l'emploi respectant l'impératif de création d'emplois décents.

47. M^{me} Ching Yap, Représentante de la jeunesse, ancienne Conseillère spéciale du Ministre malaisien du commerce international et de l'industrie et Chef de la planification stratégique d'Air Asia, a abordé la question des difficultés rencontrées par les jeunes en quête d'un emploi. Les jeunes constituaient une part importante de la population de l'Asie du Pacifique, et quelque 70 millions d'entre eux étaient au chômage, situation qui ne faisait qu'empirer sous l'effet des crises. Le chômage des jeunes comptait parmi les problèmes à régler de toute urgence. Nombre de ceux qui avaient un emploi dans la région étaient liés par des contrats mal négociés, occupaient des emplois précaires ou étaient sous-employés. L'intervenante a donc souligné la nécessité de créer non pas des emplois quels qu'ils soient mais des emplois décents, qui respectent la dignité des jeunes et leur permettent de se bâtir un avenir.

48. Abordant la question des préjugés sexistes sur le lieu de travail, l'intervenante a indiqué que les jeunes femmes rencontraient des difficultés particulièrement importantes, d'autant qu'elles travaillaient souvent dans le secteur informel ou comme travailleuses domestiques. Il importait de mieux informer les demandeurs d'emploi et leurs familles des possibilités d'emploi et d'encourager tout particulièrement les jeunes femmes à se préparer à l'entrée dans la vie active. Les jeunes étaient découragés par la précarité, le travail informel et l'absence de sécurité sociale. Il convenait d'améliorer la protection sociale et de créer des emplois viables. L'intervenante a souligné qu'il s'agissait non pas d'une simple affaire d'emploi, mais d'une question de justice sociale.

49. L'intervenante a indiqué que, quel que soit leur niveau d'éducation, les jeunes n'étaient pas préparés au monde du travail et n'avaient pas les compétences et les aptitudes que recherchaient les employeurs. En intégrant la formation professionnelle et les stages au cursus universitaire, on préparerait mieux les étudiants à la vie active. L'attitude des employeurs était également décisive pour ce

qui était de l'élimination des causes sous-jacentes du chômage des jeunes. L'intervenante a affirmé que le niveau de responsabilité devait dépendre des compétences et non de l'âge ou du sexe; lorsqu'elle avait commencé à travailler dans l'industrie aérienne, nombreux étaient ceux qui l'avait prise pour une secrétaire ou une hôtesse de l'air et refusé de la prendre au sérieux.

50. L'intervenante a insisté sur le fait que l'un des principaux écueils était le passage des études au travail, les connaissances enseignées à l'école n'étant pas celles qui étaient demandées sur le marché du travail. Elle a souligné que de nombreux pays devaient restructurer leur système d'enseignement et qu'il fallait y associer étroitement les employeurs et les travailleurs, qui pouvaient donner des avis sur le type de formation professionnelle à introduire dans les universités et sur les stages susceptibles de mieux préparer les étudiants au monde du travail. Elle a indiqué que les employeurs devaient regarder au-delà des diplômes et privilégier davantage l'enthousiasme et la volonté de se former sur le tas. Il fallait recourir davantage aux stages, qui familiarisaient les étudiants plus tôt avec la vie active. Les employeurs devaient investir dans les jeunes gens prometteurs en leur offrant une formation. Il fallait tenir compte non seulement des compétences des jeunes mais aussi de leur esprit d'initiative. Les gouvernements avaient également un rôle à jouer, qui consistait à mettre en place un climat de stabilité permettant aux entreprises de prospérer, ce qui stimulait l'esprit d'entreprise.

51. Enfin, l'intervenante a noté qu'il fallait associer les jeunes à la prise de décisions et à la négociation collective. La crise survenue peu de temps auparavant avait montré que, pour survivre, les sociétés devaient impérativement innover. Les jeunes étaient à même d'apporter les innovations et les changements voulus pour rendre les entreprises compétitives. Elle a exhorté les États et les partenaires sociaux à s'attaquer de toute urgence au problème du chômage des jeunes.

52. M. W. J. L. U. Wijayaweera, Secrétaire du Ministère sri-lankais du travail, a souligné que la région était très peuplée et que sa population continuait de croître à un rythme soutenu. Le secteur informel était également en expansion, de même que la marginalisation et l'exclusion. M. Wijayaweera a mis en relief les difficultés rencontrées par les travailleurs migrants internes et externes.

53. L'intervenant a déclaré que la région devait s'efforcer de régler les problèmes liés au chômage des jeunes, à savoir le manque de possibilités de travail décent, le développement du secteur informel et l'emploi précaire. L'une des urgences à traiter était le travail des enfants, en particulier ses pires formes, qui privait d'éducation et soumettait à l'exploitation bien trop d'enfants et dépouillait ainsi de nombreux pays d'une main-d'œuvre instruite et qualifiée. En outre, dans beaucoup de pays de la région, le vieillissement de la population entraînait une baisse du nombre de personnes en âge de travailler tout en relevant les coûts de la sécurité sociale et de la protection sociale. La région était également sujette aux catastrophes naturelles et aux répercussions des changements climatiques.

54. Compte tenu de ces problèmes, les futures mesures de politique générale devaient prendre en compte les avantages comparatifs de la région, de manière à s'attaquer efficacement aux causes profondes des difficultés et à stimuler les activités de développement. L'intervenant a indiqué que le plan d'action national sri-lankais en faveur du travail décent comportait des directives complètes relatives à la création d'emplois et au travail de qualité. Avec l'aide de l'OIT, le Sri Lanka avait progressé dans la mise en place d'un réseau de la jeunesse, d'une politique de

migration et d'un plan de route pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, dans la réduction des pratiques abusives en matière de travail et dans l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre le VIH/sida.

55. Au cours du débat, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen a posé la question de savoir comment on pouvait favoriser une croissance porteuse d'emplois et à visage humain, et a mis les intervenants et les participants à la réunion au défi de lui en présenter un modèle.

56. M. Salazar a répondu qu'on trouvait, dans des pays à tous les stades de développement, des politiques et des institutions solides, des dosages État-marché productifs et des visions nationales efficaces forgées par le dialogue social; on trouvait aussi des modèles moins efficaces. L'existence d'un environnement porteur s'avérait d'une importance cruciale. Sur le plan de l'infrastructure, si des progrès remarquables avaient été enregistrés dans certains pays, de grandes lacunes subsistaient dans d'autres. Les petites et moyennes entreprises étant d'importantes pourvoyeuses d'emplois, les politiques de création d'emplois productifs devaient prévoir de les soutenir, en renforçant les conditions qui leur étaient favorables, en favorisant une culture d'entreprise, en consolidant les services de développement des entreprises et en facilitant leur accès au crédit.

57. M. Salazar a indiqué que, s'agissant des compétences, certains pays de la région excellaient pour ce qui était d'adapter les politiques de renforcement des compétences de façon à répondre aux demandes de la croissance et à accroître les revenus et les niveaux de vie, et de recenser les futurs besoins en matière de compétences. Malgré cela, nombre de jeunes diplômés étaient sans emploi et les qualifications continuaient à ne pas correspondre aux besoins du marché du travail.

58. L'intervenant a informé les participants qu'il s'agissait aussi d'investir pour un développement plus écologique et plus durable de la région. Des politiques sectorielles claires fondées sur le dialogue social étaient essentielles à toute stratégie visant à accroître l'intensité d'emploi de la croissance et à rendre celle-ci plus viable du point de vue social et écologique. Pour que les pays trouvent les moyens de surmonter leurs problèmes en matière d'emploi, M. Salazar a suggéré que chacun d'eux retienne, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, deux ou trois domaines clefs propres à relancer la croissance. L'OIT avait le savoir-faire nécessaire pour aider les gouvernements à cet égard, mais les politiques d'emploi devaient être adaptées à la situation particulière de chaque pays.

III. Conclusions et recommandations

Conclusions

59. Dans sa déclaration finale, M. Abulkalam Abdul Momen, Vice-Président du Conseil économique et social et Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, a relevé les principales conclusions auxquelles la réunion avait abouti. Au cours des décennies précédentes, la région de l'Asie et du Pacifique avait enregistré des résultats économiques impressionnants. Ce succès s'était toutefois accompagné d'une aggravation des inégalités et d'une persistance de la vulnérabilité.

60. L'intervenant a noté en outre que la crise économique compromettait les acquis et frappait de plein fouet ceux qui en étaient les moins responsables, à savoir les

pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et les couches les plus vulnérables de la population. L'emploi et le travail décent permettaient de garantir des moyens de subsistance, d'améliorer les conditions de vie et de s'affranchir de la pauvreté mais donnaient également les moyens de participer et de contribuer utilement à l'activité économique et sociale, ce qui était essentiel à la réalisation d'une croissance soutenue, partagée et équitable et d'un développement durable.

61. L'Ambassadeur a rappelé la nécessité de mettre en place d'urgence un cadre favorable à une croissance porteuse d'emplois, propre à réduire les inégalités et la vulnérabilité, à faire reculer la pauvreté et la faim et à lutter contre le chômage, le sous-emploi et l'emploi précaire, en particulier chez les jeunes. Il fallait, pour ce faire, adopter des politiques intersectorielles coordonnées et cohérentes, améliorer la gestion globale du marché du travail, renforcer les systèmes de protection sociale et créer des emplois verts. Ces mesures ouvriraient la voie à des progrès plus rapides vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et jetteraient les bases du développement au-delà de 2015.

62. La région de l'Asie et du Pacifique était la région la plus dynamique du monde, et la croissance rapide qu'elle avait connue au cours des décennies précédentes avait favorisé un accroissement des revenus des familles et permis à des centaines de millions de personnes de s'affranchir de la pauvreté. On n'avait cependant pas créé suffisamment d'emplois pour réduire le nombre élevé de travailleurs pauvres et l'importance du secteur informel, même dans les périodes de forte croissance. Les retombées de la croissance n'avaient pas été équitablement réparties et les inégalités de revenus et de richesse s'étaient aggravées dans de nombreux pays.

63. La région était en outre la plus peuplée au monde et abritait une main-d'œuvre en pleine expansion, ce qui pouvait donner naissance à de gigantesques capacités de production à bref délai, sous réserve de l'adoption d'une orientation commune et d'une combinaison judicieuse de politiques susceptibles de promouvoir un développement durable et sans exclusive. Les événements du Printemps arabe avaient montré l'importance que revêtaient la disponibilité d'emplois décents, en particulier pour les jeunes, des politiques et des institutions ouvertes à tous, la dignité des peuples et la justice sociale. Cela mettait en relief l'importance du Programme pour un travail décent, de systèmes de protection sociale efficaces, du dialogue social et de la coopération.

64. Le travail décent et le plein emploi devaient être au cœur des politiques de promotion d'une croissance forte, soutenue et équilibrée et d'un développement sans exclusive.

Recommandations

65. Les débats ont abouti aux recommandations suivantes :

- **Mettre le travail décent et le plein emploi au cœur des politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités de revenus et à assurer une croissance soutenue, partagée et équitable et un développement durable;**
- **Encourager les institutions mondiales et régionales compétentes à contribuer à faire du travail décent et du plein emploi un pilier des**

politiques macroéconomiques coordonnées à l'échelle internationale et régionale;

- Réfléchir à un modèle de croissance porteuse d'emplois plus égalitaire permettant de créer un cercle vertueux de croissance et d'amélioration des salaires et des conditions de vie;
- Renforcer les institutions de réglementation du travail afin d'instaurer un marché du travail plus égalitaire et plus juste, qui respecte les normes internationales du travail;
- Mettre au point des programmes d'action fondés sur le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, afin de promouvoir une stratégie créatrice d'emplois et équitable;
- Promouvoir la négociation collective et la création de systèmes destinés à garantir un salaire minimum et fondés sur les normes de l'OIT;
- Mettre en place des systèmes globaux de protection sociale et des socles de protection sociale, destinés en particulier aux plus vulnérables et aux plus pauvres, compte tenu de la situation des pays et de leur marge de manœuvre budgétaire, et renforcer ceux qui existent;
- Soutenir les petites et moyennes entreprises – qui représentent la grande majorité des entreprises de la région et sont les moteurs de la création d'emplois – en mettant en place un environnement favorable, en favorisant une culture d'entreprise, en renforçant les services de développement des entreprises et en facilitant l'accès au crédit;
- Promouvoir une croissance plus respectueuse de l'environnement et les emplois verts, en vue d'assurer à terme une croissance partagée, soutenue et équilibrée et un développement durable;
- Créer et promouvoir des possibilités d'emploi décent pour les jeunes, en particulier dans des secteurs dynamiques tels que les emplois verts et le commerce électronique, ainsi que dans le secteur agricole non mis en valeur.
- Réduire les obstacles sexistes et promouvoir la présence des femmes sur le marché du travail;
- Élaborer des mesures innovantes, telles que le caractère obligatoire de la formation professionnelle et le ciblage des jeunes, afin de faciliter le passage des études au travail;
- Doter la population active, en particulier les jeunes, des compétences recherchées sur le marché du travail, y compris les compétences nécessaires à la vie quotidienne;
- Renforcer, selon que de besoin, les investissements à forte intensité de main-d'œuvre, par exemple par des programmes publics de garantie de l'emploi respectant l'impératif de la création d'emplois décents.
- Renforcer la coopération régionale, notamment par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, ainsi que par un réseau régional de connaissances, de façon à tirer le meilleur parti possible du capital social

de la région et de la richesse de ses acquis, de ses pratiques exemplaires et de ses enseignements tirés de l'expérience;

- **Renforcer les capacités de production, notamment en investissant dans la personne humaine tout au long de sa vie, et élaborer des politiques et des stratégies globales de mise en valeur des ressources humaines afin d'éliminer l'inadéquation de l'offre et de la demande et de recenser les compétences qui seront nécessaires à l'avenir;**
 - **Promouvoir le dialogue social entre les États, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations de jeunes et de femmes et d'autres parties prenantes de la société civile, afin de s'attaquer efficacement au chômage, qui reste élevé.**
-